

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2008

*_ *_ *_ *_ *

L'an **deux mil huit**, le **vingt sept juin** à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FELLETIN se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Renée NICDOUX, Maire, au lieu habituel de ses séances, en Mairie.

Etaient présents : Mmes NICDOUX Renée, FINET Karine, SIRIEIX Nelly, PERRUCHET Jeanine, MIGNATON Joëlle, FOURNET Marie Hélène, SAINTEMARTINE Danielle, MM. DELARBRE Jean Louis, DAROUSSIN David, LAUBY Jean Pierre, HARTMAN Michel, THOMASSON Daniel, NABLANC Christophe, COLLIN Philippe, CLUZEL Eric, M. AUBRUN Michel, MARTINAT Serge, PRIQURET Denis.

Procuration : M. DOUEZY Benoît à M. CLUZEL Eric

*_ *_ *_ *_ *

- O O - PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION -

Un oubli ayant été constaté dans le compte rendu de la précédente réunion, Madame le Maire demande que l'objet n° 1 – CIRCULATION EN VILLE – soit ainsi complété « création d'une zone 30 km dans le cœur du centre ville ».

Le procès verbal – modifié – de la précédente réunion est approuvé.

*_ *_ *_ *_ *

- O O- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE -

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Christophe NABLANC.

*_ *_ *_ *_ *

En ouverture de séance Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour :

- **contrat de bail à loyer (HESS)**
- **Décision budgétaire modificative**

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_ *_ *_ *_ *

DELEGATION

- D 1 - DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS DES SENATEURS

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Le décret 2008-494 du 26 mai 2008 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 21 septembre 2008.

Une circulaire préfectorale du 2 juin 2008 donne toutes les instructions utiles sur le mode de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

Pour FELLETIN, le nombre de délégués titulaires est de 5 et le nombre de suppléants de 3.

Conformément au texte, compte tenu de sa qualité de Conseillère Régionale, Madame le Maire ne peut être désignée comme déléguée pour la Commune étant d'ores et déjà déléguée à ce titre.

Sont proposés pour être délégués titulaires :

- 1 - LAUBY Jean Pierre
- 2 - DELARBRE Jean Pierre
- 3 - COLLIN Philippe
- 4 - DAROUSSIN David
- 5 - FINET Karine

Résultat du vote : 15 voix sur 19 votants

Sont proposés pour être délégués suppléants :

- 1 - THOMASSON Daniel
- 2 - NABLANC Christophe
- 3 - DOUEZY Benoît

Résultat du vote : 15 voix sur 19 votants

*_*_*_*_*

DOSSIERS

- D 2 - ACHAT DE MATERIEL DE PROJECTION

Dossier présenté par Monsieur David DAROUSSIN

Présentation :

L'installation de matériel de projection au sein de la salle du conseil municipal répond à une exigence : celle d'assurer une information plus interactive et plus complète autant pour les élus, le public que les participants aux diverses réunions qui se déroulent dans ce lieu. Cette salle doit être utilisée de façon optimale et aménagée en conséquence. Cet aménagement nécessite l'achat d'un vidéoprojecteur, d'un écran électrique, des câblages nécessaires pour les raccordements informatiques, électriques et audio, d'enceintes mobiles. Le coût présenté inclus la pose et l'ensemble des réglages nécessaires. Le budget estimatif est de 3900 € TTC. Les différents devis proposés par 3 prestataires vont de 3900€ à 4800€ TTC.

L'offre de la Société LASCAUD étant la mieux disante, il est proposé de la retenir.

Cette dépense sera financée sur l'opération 183 - article 2183 - du budget communal

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

**_*_*_*

- 0 3 - ADHESION AU S. D. I. C. DANS LE CADRE DE LA DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Dossier présenté par Monsieur David DAROUSSIN

Présentation :

Le Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale a pour objet de mutualiser les compétences et les achats dans le domaine de l'équipement des communes de Creuse qui sont adhérentes. C'est dans ce cadre que cette association pilote en Creuse le processus de dématérialisation des actes administratifs (ACTES), c'est-à-dire le traitement en ligne et de façon instantanée, des délibérations des conseils municipaux. Gain de temps, efficacité et économie sont les atouts de ce dispositif, qui deviendra à terme obligatoire. Pour prétendre bénéficier des solutions du SDIC, il est nécessaire d'adhérer au syndicat, dans des conditions spécifiques du fait de l'absence de besoins pour notre commune des solutions de logiciels comptables, à savoir un droit d'entrée réduit pour un montant de 131,00€uros et une année de cotisation soit 131,00€uros également.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*_*

- 0 4 - REFONTE DU RESEAU INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Dossier présenté par Monsieur David DAROUSSIN

Présentation :

Les installations informatiques des bâtiments municipaux sont aujourd'hui l'outil de travail principal et quotidien de nos agents. Il est donc essentiel que celui-ci soit dimensionné et sécurisé pour faire face à l'ensemble des exigences qu'impose le développement des usages informatiques d'aujourd'hui. Le serveur actuel (poste traditionnel) pose des difficultés importantes en terme de sauvegarde et de performance depuis de nombreux mois : il est sous-dimensionné, et l'installation informatique du cœur de réseau nécessite une remise à plat complète. Une baie de brassage doit être installée. Des aérations adaptées doivent être réalisées dans le placard de stockage. Son accès doit être sécurisé vu les données confidentielles qu'il contient. Des sauvegardes quotidiennes et automatiques, avec sortie à l'extérieur du bâtiment sont indispensables. Dans le même temps, les postes individuels doivent être uniformisés et optimisés, même si un changement pourrait aussi être envisagé.

Le cahier des charges transmis aux prestataires demandait à ce que celui-ci soit en capacité de gérer l'ensemble des problématiques liées aux logiciels Odyssee (compta, état civil, eau...), exigence que peu de sociétés peuvent mettre en avant. La solution proposée devait également être évolutive, sous forme d'une approche « à tiroirs ». Le professionnalisme, la qualité du prestataire et le prix de la prestation sont également essentiels.

Il est proposé une solution avec installation d'un serveur et d'une baie de brassage, avec nettoyage de tous les postes actuels. Cette solution s'interface parfaitement avec la solution téléphonique et Internet retenue lors du dernier conseil municipal.

La maintenance informatique est incluse dans le contrat signé avec le prestataire ODYSSEE INFORMATIQUE.

Trois fournisseurs spécialisés ont été consultés, 2 ont répondu.

AMEDIA COLLECTIVITES présente l'offre la mieux disante et une garantie de 3 ans sur le matériel.

Elle s'élève à 6.677,00 Euros H.T.

Cette dépense sera financée sur l'opération 183 - article 2183 - du budget communal

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

- D 5 – RENOUVELLEMENT DES SERVICES INTERNET

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

En juin 2006, la commune de Felletin avait souhaité confié à Activeprod la gestion de ses services Internet (hébergement Internet, messagerie et noms de domaine : mairie-felletin.fr par exemple). Le coût annuel représentait environ 200,00€ TTC par an pour 3 noms de domaine et 2 espaces d'hébergement.

En réorganisant et optimisant les services disponibles, tout en protégeant des noms de domaine complémentaires (6), le budget estimatif pour 2008/2009 est de 160,00 Euros TTC.

Il est proposé de renouveler le contrat de prestation avec cette entreprise locale sur la base de 160,00 Euros.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

Monsieur David DAROUSSIN ne prend pas part au vote.

*_*_*_*_*

- D 6 – RENOUVELLEMENT DE MATERIEL ET MOBILIER

Dossier présenté par Messieurs David DAROUSSIN et Jean Pierre LAUBY

Présentation :

Les services techniques sont dotés de nombreux matériels anciens qui ne répondent plus aux normes de sécurité élémentaires. Il est donc indispensable pour la sécurité de nos agents de mettre à niveau ces installations.

MATERIELS POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX

Divers matériels destinés aux services techniques doivent être acquis afin de faciliter le travail de ferronnerie et de mécanique.

Il s'agit d'un touret, d'une tronçonneuse électrique et d'une perceuse d'établi.

Des fournisseurs spécialisés dans ce type de matériels ont été consultés.

La Société BARLAUD de FELLETIN fait l'offre la mieux disante.

Elle s'élève à 856,00 Euros H.T.

Cette dépense sera financée dans le cadre de l'opération 18 – article 21578 – du budget communal

MATERIEL DE DEBROUSSAILLAGE

La commune de Felletin dispose d'un tracteur compact sur lequel une tondeuse ventrale permettait de tondre et de débroussailler les chemins.

L'entraînement de cette tondeuse ne fonctionne plus. Plutôt que de faire des réparations coûteuses sur cette tondeuse, la Municipalité a donc envisagé d'acquérir un nouvel engin de débroussaillage plus performant.

Des sociétés spécialisées ont été sollicitées pour l'achat de broyeur compatibles avec le tracteur compact KUBOTA (puissance, largeur).

Le garage URBAIN de FELLETIN propose un broyeur arrière de marque ISEKI T13105 pour un montant de 1.521,74 Euros H.T., cette offre est la mieux-disante.

Cette dépense sera financée sur l'opération 183 - article 21578 - du budget communal.

MOBILIER POUR LA MAIRIE

Dans le cadre du réaménagement des locaux de la mairie, et de l'adaptation nécessaire au nouveau fonctionnement, il est nécessaire d'acquérir du mobilier de bureau (bureau du maire, bureau des adjoints, agents administratifs). Le mobilier actuel sera réaffecté à des usages plus adaptés, facilitant également l'accueil au sein des locaux (salle du conseil, salle des mariages).

Le budget prévisionnel est de 3.000,00 Euros HT, sans compter la remise habituelle du prestataire local.

La Municipalité traitera avec l'entreprise présentant l'offre la mieux disante.

Cette dépense sera financée sur l'opération 183 - article 2183 - du budget communal.

MATERIEL DE REPROGRAPHIE

Toujours dans le cadre du réaménagement des bureaux et de l'adaptation nécessaire au nouveau fonctionnement du service administratif, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un matériel de reprographie performant (photocopieur couleur raccordé aux ordinateurs via le réseau).

Le photocopieur actuel sera réaffecté au centre d'Accueil de Loisirs.

2 prestataires ont été consultés.

L'offre présentée par la Société MECANOGRAPHIE de la MARCHE est la mieux disante.

Elle s'élève à 481,00 Euros H. T. par mois (maintenance et garantie incluses) sur une période de 16 trimestres.

Cette dépense sera réglée à l'article 6064 du budget communal.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée sur les 4 points.

*_*_*_*_*

- 0 7 - CONVENTION POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Dossier présenté par Monsieur Jean Louis DELARBRE

Présentation :

L'Adjoint, en charge du dossier d'installation provisoire du restaurant scolaire dans les locaux de la salle polyvalente, donne connaissance d'un projet de convention pour la fourniture de repas en liaison chaude entre le Collège GRANCHER de FELLETIN et la Commune de FELLETIN.

Pour répondre aux observations de Monsieur MARTINAT, il est précisé que le dossier n'est pas traité dans la hâte, mais en concertation avec tous les services concernés. Sans conteste, le dossier doit être traité dans un très court délai uniquement motivé par des contraintes administratives (la commission permanente du Conseil Général et le Conseil d'Administration du Collège devant se réunir sous huitaine), de plus la nouvelle organisation devant être opérationnelle pour la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2008.

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer la convention tripartite, Collège, Conseil Général, Commune, pour la fourniture de repas en liaison chaude au restaurant scolaire de FELLETIN.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

- 0 8 - ACHAT DE MATERIEL POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Dossier présenté par Monsieur Jean Louis DELARBRE

Présentation :

ACHAT DU MATERIEL

Dans le cadre de l'installation du restaurant scolaire à la salle polyvalente, il est nécessaire d'acheter du matériel spécifique pour le transport des repas, leur conservation et toute la vaisselle.

Deux sociétés ont été consultées.

L'offre de DECHO CENTRE est la mieux-disante.

Elle s'élève à 12.982, 52 Euros H.T.

Cette dépense sera financée sur l'opération 229 - article 2181 - du budget communal

MOBILIER POUR LA SALLE

Les tables actuelles de la salle polyvalente ne sont pas adaptées, en hauteur, pour les enfants de l'école maternelle.

Il est donc nécessaire d'acheter des pieds supplémentaires de taille T3 pour les plateaux existants.

Seront également achetés, des plateaux stratifiés et des entretoises.

La Société SEREM, fournisseurs des tables existantes, présente un devis H.T. de 793,98 Euros.
Cette dépense sera financée sur l'opération 229 - article 2181 - du budget communal

TRANSPORT DES REPAS

Afin de transporter les repas préparés à l'aide de conteneurs, entre le collège et la salle polyvalente, il est nécessaire d'équiper un véhicule communal.

La partie fourgon du dernier Partner acquis sera carrossée par un kit Peugeot adapté à ce besoin spécifique.

Le garage SAINT ALP propose de réaliser la prestation pour un montant de 1.499,95 Euros H.T.

Cette dépense sera financée sur l'opération 229 - article 2182 - du budget communal

MODIFICATION DE L'ELECTRICITE

Pour permettre le branchement électrique des matériels spécifiques à la conservation chaude des aliments il convient de procéder à une modification des prises électriques.

La dépense est estimée à 600,00 Euros H. T. et sera liquidée au titre de l'opération 229 - article 2182 - du budget communal.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée sur les 4 points.

*_*_*_*_*

- 09 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

→ RENOUVELLEMENT DE MATERIEL ET MOBILIER

En l'absence de références estimatives, la prévision budgétaire de ce chapitre a été sous estimée. Il est proposé de réactualiser l'inscription faite au budget primitif par une décision modificative de virement de crédits d'un montant de 5.000,00 Euros que nous prélevons sur l'opération AMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE

→ ACHAT DE MATERIEL POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Il est proposé de créer une nouvelle opération intitulée RESTAURATION SCOLAIRE pour un montant de 25.000,00 Euros prélevé sur l'opération AMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE, celle-ci ne pouvant être réalisée en 2008, aucune DGE n'ayant été octroyée à la Commune pour cette opération.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Intitulé	Opération	Article	Montant (€)	Nouveau montant prévisionnel
Acquisition matériel	183	2183 (bureau)	+ 5.000,00	15.000,00
Restauration scolaire	229	2181	+ 25.000,00	25.000,00
Aménagement Gde Rue	160	2315	- 30.000,00	101.000,00

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

PERSONNEL

- 10 - RECRUTEMENT D'UN APPRENTI SOUS CONTRAT

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

L'opportunité s'offre à la Commune de former une apprentie. Loin de perturber le service concerné cette action lui apportera une dynamique nouvelle et valorisera le savoir faire des agents.

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat inhérent.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

FINANCES

- 11 - DEMANDE AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Les investissements en phase de réalisation (centre équestre, centre de loisirs, église du Château, . . .) sont particulièrement lourds. Ils entraînent un inévitable déséquilibre de la trésorerie, puisque les dépenses se font immédiatement alors que les recettes procurées par les subventions n'interviennent que plusieurs mois après la réception définitive des travaux. Dans l'attente de leur versement, il apparaît nécessaire de renouveler l'autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 600.000,00 Euros maximum. L'autorisation actuelle expirant en septembre 2008.

3 organismes bancaires ont été consultés.

L'offre de la Société DEXIA CREDIT LOCAL étant mieux disante, Madame le Maire propose de la retenir.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

- 12 – AMENDES DE POLICE : DOTATION 2007

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Les amendes de police pour l'année 2007 donnent à la Commune une ressource d'un montant de 360,04 Euros. Il vous est proposé de l'affecter au renouvellement de la signalisation routière (horizontale ou/et verticale).

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

- 13 – ARCHIVES MUNICIPALES : TRAVAUX DE RELIURE

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Lors du vote du budget primitif, il a été convenu de poursuivre les travaux de reliure des archives communales. Un crédit de 4.000,00 Euros H. T. a été réservé à cet effet.

L'entreprise retenue précédemment ayant donné entière satisfaction, il est proposé de lui confier cette nouvelle tâche après demande de devis.

La dépense s'inscrit à l'article 6236 du budget communal.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

- 14 – SUBVENTIONS 2008 AUX ASSOCIATIONS

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Il s'agit de prendre une décision concernant les 4 dossiers qui avaient été mis en attente avant l'organisation de rencontres avec les responsables de l'USF, le Plaisir de Lire, les Amis de l'Ecole, la Gaulle felletinoise/APPMA et auquel il est ajouté la demande présentée par l'association « gymnastique volontaire » parvenue après le dernier conseil.

Proposition de vote global.

ASSOCIATION	ATTRIBUTION
U. S. F.	7.000,00 €
Plaisir de Lire	2.500,00 €
Gaule Felletinoise / APPM	1.000,00 €
Amis de l'Ecole	500,00 €
Gym Volontaire de FELLETIN	400,00 €

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

TRAVAUX

- 15 - I. M. E. : REMPLACEMENT DES OUVRANTS

Dossier présenté par Monsieur Jean Pierre LAUBY

Présentation :

Lors de la signature de l'acte de transfert de propriété de l'I. M. E. la Commune s'était engagée à utiliser le reliquat de provision pour charges pour payer des travaux pour le compte de l'I. M. E.

Les crédits affectés ne sont pas encore totalement épuisés. Au titre de l'exercice 2008, l'I. M. E. demande que la dépense soit affectée à la réfection des menuiseries.

Trois entreprises qualifiées ont été consultées.

Au vu du rapport qualité - prix, il vous est proposé de retenir les offres de l'entreprise FAYETTE pour un montant T.T.C. de 8.616,19 €uros et 6.435,50 €uros.

Le solde disponible au profit de l'I.M.E. sera de 4.517,13 €uros.

La dépense sera liquidée au titre de l'opération 117 - article 2313 - service 0103 - du budget communal.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

- 16 - RACCORDEMENT ENTRE LA MAIRIE ET L'ECOLE

Dossier présenté par Monsieur David DAROUSSIN

Présentation :

Dans le cadre de la refonte de l'installation téléphonique présentée lors du dernier conseil municipal, un raccordement physique entre la mairie et l'école élémentaire est nécessaire. Une tranchée doit être réalisée afin d'effectuer le passage de réseaux de communication ou d'autres types dans l'avenir si nécessaire. Le coût estimatif de ce chantier qui sera réalisé cet été, pour une installation opérationnelle à la rentrée, est de 1.500,00 €uros H. T.

Ce coût est à comparer aux économies mensuelles de 140,00 Euros qui seront ainsi réalisées.
Cette dépense sera réglée au titre de l'article 61523 du budget communal.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR

- 17 - CONTRAT DE BAIL A LOYER

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Le contrat de bail à loyer conclu entre la Commune de FELLETIN et Monsieur Mathieu HESS arrive à son terme le 31 juillet 2008.

Le locataire sollicite la signature d'un nouveau contrat pour une durée de 2 années.

Madame le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer ce nouveau contrat de bail à loyer dit «de dérogation» et de fixer le montant du loyer mensuel à 205,00 Euros.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

INFORMATION

- 18 - AMENAGEMENT DES LOCAUX

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

- Afin de rendre plus conviviale la Salle des mariages, il est proposé de réduire le nombre de chaises de 25% et de prévoir une étude acoustique et d'envisager les travaux nécessaires afin de pouvoir y tenir des réunions dans de bonnes conditions,
- Le 1^{er} étage de la Mairie devra faire l'objet de réaménagements afin de rendre les bureaux plus fonctionnels,
- De la même manière, il est nécessaire d'adapter le mobilier aux besoins des services,
- Il est envisagé d'aménager des espaces de convivialité pour les réunions.

*_*_*_*_*

- 19 - REORGANISATION DES SERVICES

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

- les affectations de certains agents ont été modifiées pour optimiser les compétences de chacun tout en améliorant leurs conditions de travail tant aux services administratifs que techniques
- il a été procédé à un réaménagement des postes de travail avec élargissement des horaires d'ouverture au public (35h00 / semaine) pour le maintien d'un service public de qualité.

Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie (à titre expérimental du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008) :

<i>Lundi</i>	:	<i>9h30 à 12h00</i>
<i>Mardi, mercredi, jeudi, vendredi</i>	:	<i>8h30 à 12h00</i>
<i>Lundi, mardi, mercredi, vendredi</i>	:	<i>13h30 à 17h00</i>
<i>Jeudi</i>	:	<i>13h30 à 19h00</i>

*_*_*_*_*

QUESTIONS DIVERSES

- 20 - QUESTIONS DIVERSES

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Ont été abordés les points suivants :

- la vacance des locaux « ancien Axauto » et St Roch,
- la poursuite des travaux à l'Eglise du Château,
- l'aménagement de la route d'Aubusson

qui feront l'objet d'un traitement plus approfondi lors d'un prochain conseil municipal.

- proposition de remettre la médaille de la ville aux nouveaux élus,
- la prochaine réunion du conseil municipal a été fixée au jeudi 17 juillet 2008 à 20h30,
- le vernissage de l'exposition estivale à l'église du Château aura lieu le jeudi 10 juillet 2008 à 19h30.

*_*_*_*_*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

*_*_*_*_*

**Compte rendu transmis aux membres du Conseil Municipal par courrier électronique
le mardi 8 juillet 2008.**